

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juillet 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 16 juillet 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

J'ai l'honneur de vous transmettre, en prévision du débat intitulé « Protection des civils en période de conflit armé : protection des journalistes » que le Conseil de sécurité tiendra le 17 juillet 2013, une lettre du représentant de la Coalition syrienne datée du 15 juillet 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Mark Lyall Grant



**Annexe à la lettre datée du 16 juillet 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

Au nom de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne, j'ai l'honneur de me référer au débat public intitulé « Protection des civils en période de conflit armé : protection des journalistes » que le Conseil de sécurité tiendra le 17 juillet 2013.

Droit fondamental consacré par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la liberté d'expression est la pierre angulaire de l'édification d'une société libre et démocratique. Sans cette liberté, les journalistes ne pourraient pas faire leur travail d'information dans l'intérêt du public et amener les dirigeants politiques à répondre de leurs actes. Cela vaut également en temps de conflit armé. En Syrie, les journalistes exercent une fonction essentielle en faisant en sorte que la communauté internationale connaisse et n'oublie pas les atrocités et atteintes aux droits de l'homme commises quotidiennement par un régime brutal contre son propre peuple.

En 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1738 (2006), dans laquelle il a constaté le rôle crucial que jouaient les journalistes en couvrant les conflits armés et demandé instamment à toutes les parties concernées, en période de conflit armé, de respecter l'indépendance professionnelle et les droits des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé qui sont des civils.

La Coalition syrienne demande au Conseil de sécurité de saisir l'occasion du débat qu'il s'apprête à tenir sur la protection des civils en période de conflit armé pour réaffirmer l'importance qu'il attache à la protection des journalistes et demander au régime syrien de donner publiquement l'assurance qu'il respectera et appliquera le droit international afin de protéger les civils et les journalistes en Syrie.

Au cours des 28 derniers mois, la Syrie est devenu le pays le plus meurtrier du monde pour les journalistes. Le Centre de Doha pour la liberté des médias et l'Association des journalistes syriens estiment qu'entre 111 et 153 journalistes ont été tués au cours de la période. Le régime syrien a interdit aux professionnels de l'information et aux journalistes citoyens de couvrir le conflit en Syrie et a systématiquement fait des civils innocents la cible d'exécutions sommaires, de tortures, de disparitions forcées, d'enlèvements et d'actes d'intimidation. Les efforts systématiquement déployés pour empêcher les journalistes de couvrir le conflit ont pour l'instant échoué à faire taire la voix des victimes des atrocités commises par le régime.

La violence dont le régime fait usage contre les journalistes est un sujet de vive préoccupation. En mai 2013, dans sa résolution 67/262, l'Assemblée générale a violemment condamné toutes violations du droit international humanitaire par les autorités syriennes et les milices progouvernementales *chabbiha*, dont le meurtre et la persécution de manifestants, de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes.

Un an plus tôt, en juillet 2012, le Conseil des droits de l'homme avait déjà appelé l'attention sur le traitement des journalistes par le régime syrien en condamnant la poursuite des exécutions extrajudiciaires, les tueries et persécutions de manifestants, de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes, les cas de

détention arbitraire, les disparitions forcées, les restrictions à l'accès aux soins médicaux, la torture et les mauvais traitements (résolution 20/22 du Conseil des droits de l'homme).

Les assassinats sélectifs et systématiques de journalistes par le régime syrien contreviennent directement au droit international, tel qu'il est énoncé dans les Conventions de Genève du 12 août 1949 et leur Protocole additionnel I, ainsi que dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Ces textes stipulent clairement que les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités doivent en toutes circonstances être traitées avec humanité, et prohibent les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, les prises d'otages, les atteintes à la dignité des personnes et les condamnations prononcées sans jugement (quatrième Convention de Genève, art. 3, par. 1).

Agissant au mépris du droit international, ainsi que des préoccupations exprimées publiquement et des condamnations répétées de la communauté internationale, le régime syrien n'a cessé d'arrêter, de détenir, de torturer et de tuer des journalistes à son gré. La Coalition syrienne demande respectueusement au Conseil de sécurité, alors qu'il s'apprête à débattre des moyens de protéger les civils pendant les conflits armés, de dénoncer dans les termes les plus catégoriques l'usage de la violence contre les journalistes par le régime syrien.

Nous demandons également au Conseil d'exercer une plus grande pression sur le régime syrien afin qu'il cesse la campagne de violence qu'il mène contre la population civile de notre pays, et qui continue d'infliger d'immenses souffrances à notre peuple comme en témoignent les attaques visant actuellement la ville de Homs. Cette violence ne cessera que lorsque les mesures voulues auront été prises pour appuyer la Syrie dans sa transition vers un État démocratique et pluraliste, où la liberté d'opinion et la liberté d'expression seront respectées.

La Coalition syrienne réaffirme qu'elle est elle-même résolue à protéger le droit à la liberté d'expression et à assurer la sécurité des journalistes. En partenariat avec l'Armée syrienne libre, elle s'emploiera à faire en sorte que les forces de l'opposition respectent les normes du droit international humanitaire et que des mesures soient en place pour protéger les journalistes qui opèrent dans les zones libérées de la Syrie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité à l'occasion du débat que celui-ci tiendra sur cette importante question.

Le Représentant de la Coalition syrienne
(*Signé*) Najib **Ghadbian**